



**Séance ordinaire du comité exécutif
du mercredi 6 janvier 2021**

ORDRE DU JOUR PUBLIC

10 – Sujets d'ouverture

10.001 Ordre du jour

CE *Direction générale , Cabinet du directeur général*

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

12 – Orientation

12.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CM11 0170. Il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats. En vertu du paragraphe 7.1 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

12.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats. En vertu du paragraphe 7.1 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

12.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats. En vertu du paragraphe 7.1 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

12.004 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats. En vertu du paragraphe 7.1 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

12.005 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats. En vertu du paragraphe 7.1 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

12.006 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

À la demande du comité exécutif le dossier sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats. En vertu du paragraphe 7.1 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

12.007 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats. En vertu du paragraphe 7.1 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

20 – Affaires contractuelles

20.001 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service du matériel roulant et des ateliers - 1205382017

Accorder un contrat à Tradition Ford (Ventes) Ltée (Drummondville Ford), pour l'acquisition de deux camions châssis-cabine 4 X 4 et accessoires - Dépense totale de 264 269,35 \$, taxes incluses (contrat : 240 244,86 \$ + contingences : 24 024,49 \$) - Appel d'offres public 20-18439 (6 soumissionnaires)

20.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une acquisition par la Ville. En vertu du paragraphe 7 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

20.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une acquisition par la Ville. En vertu du paragraphe 7 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

30 – Administration et finances

30.001 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Service de la culture , Direction du développement culturel - 1204736002

Accepter le don de l'oeuvre d'art Les naufrageurs de l'artiste Clément de Gaulejac d'une valeur estimée à 49 597 \$ - Autoriser à cette fin l'émission d'un reçu officiel pour fins d'impôt sur le revenu

30.002 Administration - Adhésion / Cotisation

CE Service de la culture - 1208021008

Renouveler l'adhésion de la Ville de Montréal à l'organisme Les Arts et la Ville pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2021 - Dépense de 15 606 \$

30.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'évaluation de rendement insatisfaisant d'un fournisseur. En vertu du paragraphe 7.2 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

30.004 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'évaluation de rendement insatisfaisant d'un fournisseur. En vertu du paragraphe 7.2 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

50 – Ressources humaines

50.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une question relative aux ressources humaines. En vertu du paragraphe 4 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

70 – Autres sujets

70.001 Levée de la séance

CE Direction générale . Cabinet du directeur général

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE :	10
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM :	2
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG :	5

CE : 12.001
2021/01/06 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.002
2021/01/06 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.003

2021/01/06 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.004
2021/01/06 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.005
2021/01/06 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.006
2021/01/06 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.007

2021/01/06 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1205382017

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Tradition Ford (Ventes) Ltée (Drummondville Ford), pour l'acquisition de deux (2) camions châssis-cabine 4 X 4 et accessoires - Dépense totale de 264 269,35 \$, taxes incluses (contrat : 240 244,86 \$ + contingences : 24 024,49 \$) - Appel d'offres public 20-18439 - (6 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. d'accorder à Tradition Ford (Ventes) Ltée (Drummondville Ford), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'acquisition de deux (2) camions châssis-cabine, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 240 244,86 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18439;
2. d'autoriser une dépense de 24 024,49 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée par la ville centre.

Signé par Diane DRH BOUCHARD **Le** 2020-12-17 10:17

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION **Dossier # :1205382017**

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Tradition Ford (Ventes) Itée (Drummondville Ford), pour l'acquisition de deux (2) camions châssis-cabine 4 X 4 et accessoires - Dépense totale de 264 269,35 \$, taxes incluses (contrat : 240 244,86 \$ + contingences : 24 024,49 \$) - Appel d'offres public 20-18439 - (6 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) est l'unité d'affaires responsable de la gestion du parc de véhicules de la Ville. À ce titre, le SMRA voit à l'acquisition des véhicules et des équipements qui seront mis à la disposition des 19 arrondissements et des services centraux.

L'arrondissement de Montréal-Nord a fait appel au SMRA afin d'obtenir deux camions châssis-cabines 4x4 équipés d'accessoires de classe 243 pour ses activités de déneigement.

Afin de répondre à son mandat, l'appel d'offres public, # 20-18439 a été publié dans le « Journal de Montréal » et dans le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) durant 22 jours, soit du 30 septembre 2020 au 22 octobre 2020. La stratégie de sollicitation du marché était sans particularités. Le délai accordé aux soumissionnaires était suffisant. Durant l'appel d'offres public, des addenda ont été émis afin de clarifier les services exigés pour ce projet, ainsi que pour répondre aux questions des soumissionnaires.

Tableau des addenda

NUMÉRO ADDENDA	DATE	CONTENU
1	7 octobre 2020	Questions / Réponses en lien avec le devis technique, point 3.13 Préparation pour chasse-neige.
2	13 octobre 2020	Questions / Réponses en lien avec Devis technique, points 4.1.4 et 4.1.5. - Système de toile électrique.

La durée de validité de la soumission est de 120 jours suivant la date d'ouverture des soumissions, soit jusqu'au 19 février 2020.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0029 – 29 janvier 2015 : Autoriser la prolongation, pour une période de vingt-quatre (24) mois supplémentaires, les ententes-cadres conclues avec les firmes 7265930 Canada inc. / Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle) et Fortier Auto (Montréal) Itée pour la

fourniture, sur demande, de divers véhicules légers suite à l'appel d'offres public no 11-11756 (Montant estimé des prolongations : 2 819 956,33 \$ et 1 101 984,30 \$ taxes incluses).

CG12 0013 – 26 janvier 2012 : Conclure avec les firmes Fortier Auto (Montréal) ltée (6 808 841,55 \$) et 7265930 Canada inc. / Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle) (8 442 902,37 \$) , des ententes-cadres collectives d'une durée de trois (3) ans avec une option de renouvellement de deux ans, pour la fourniture, sur demande, de divers véhicules suite à l'appel d'offres public no 11-11756 (13 soum.).

DESCRIPTION

Ce dossier vise l'octroi d'un contrat pour l'acquisition de deux (2) camions châssis cabine, 4x4, poids nominal brut de 19 000 lbs, cabine régulière, équipé d'une benne basculante de 9', d'un chasse-neige, d'un épandeur à sel et d'un monte-charge pour l'arrondissement de Montréal-Nord. Ces camions seront dédiés aux diverses activités en lien avec le déneigement, le déblaiement ainsi que le chargement de la neige.

La liste des véhicules à remplacer est présentée ci-dessous :

- 233-04646 - remplacement, car a atteint sa fin de vie utile.
- 412-73555 - remplacement, car a atteint sa fin de vie utile. Le client a choisi de remplacer un tracteur 412 par un camion.

L'âge des véhicules à remplacer se situe entre 12 et 17 ans. La durée de vie d'un véhicule 243 est d'approximativement 15 ans.

JUSTIFICATION

Lors de l'appel d'offres, il y a eu sept (7) preneurs du cahier des charges. Sur ce nombre, six (6) ont remis des soumissions (85,71 %). Le preneur de cahier des charges qui n'a pas présenté de soumission a participé comme sous-traitant à une offre soumise.

Le tableau ci-dessous présente le résultat de l'appel d'offres public # 20-18450 :

SOUSSIONS CONFORMES	PRIX SOUMIS (taxes incluses)	AUTRES (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses)	TOTAL (taxes incluses)
Tradition Ford (Ventes) Ltée (Drummondville Ford)	240 244,86 \$	24 024,49 \$	264 269,35 \$
Jacques Olivier Ford inc.	247 414,70 \$	24 741,47 \$	272 156,17 \$
Le circuit Ford Lincoln ltee	252 000,00 \$	25 200,00 \$	277 200,00 \$
Trois diamants Auto (1987) ltée	260 283,05 \$	26 028,31 \$	286 311,36 \$
Le Groupe JD	264 929,99 \$	26 493,00 \$	291 422,99 \$
Venne Ford	388 794,86 \$	38 879,49 \$	427 674,35 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	260 726,51 \$	26 072,65 \$	286 799,16 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>			-20 481,65 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>			-7,86 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>			7 169,84 \$

Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) $\left(\frac{\text{la deuxième plus basse} - \text{la plus basse}}{\text{la plus basse}} \right) \times 100$	2,98 %
--	--------

**Les calculs des écarts sont effectués sans les contingences et avec les taxes applicables au moment de l'ouverture des soumissions.*

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le plus bas soumissionnaire conforme s'engage à réaliser la totalité du mandat pour un montant de 240 244,86 \$, incluant les taxes pour la fourniture de deux (2) camions châssis cabine, 4x4 et ses accessoires.

La provision pour contingences de 10 %, soit 24 024,49 \$, incluant taxes, servira à couvrir des imprévus qui pourraient survenir au cours de la durée du contrat.

Le coût maximal de ce contrat de 264 269,35 \$, taxes et contingences incluses, sera assumé comme suit :

- Un montant maximal de 241 313,14 \$ (net de ristourne de taxes) sera financé par le règlement d'emprunt de compétence corporative (19-018) destiné aux achats de véhicules et leurs équipements (projet 68102).

Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre en 2021.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les véhicules ayant déjà atteint leur fin de vie utile, il importe de procéder au remplacement rapidement.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

La COVID-19 n'a pas d'impact sur ce dossier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Émission du bon de commande en janvier 2021 et réception des véhicules.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Sylvie ROUSSEAU)

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Marc-André DESHAIES)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jason BERTEAU
Agent de recherche

Tél : 514-872-1092
Télécop. : 000-0000

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-12-14

Nassiri RADI
chef de section - ingenierie (smra)

Tél : 5148721843
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Simon CLOUTIER
Directeur de service - matériel roulant et ateliers

Tél : 514-872-0873
Approuvé le : 2020-12-16

Dossier # : 1205382017

Unité administrative responsable :

Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations

Objet :

Accorder un contrat à Tradition Ford (Ventes) Itée (Drummondville Ford), pour l'acquisition de deux (2) camions châssis-cabine 4 X 4 et accessoires - Dépense totale de 264 269,35 \$, taxes incluses (contrat : 240 244,86 \$ + contingences : 24 024,49 \$) - Appel d'offres public 20-18439 - (6 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS



[20-18439 Intervention.pdf](#) [20-18439 TCP.pdf](#) [20-18439 pv.pdf](#) [20-18439 DetCah.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marc-André DESHAIES
Agente d approvisionnement niveau 2
Tél : 514-872-6850

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-12-14

Denis LECLERC
Chef de section
Tél : 514 872-5241
Division : Service de l'approvisionnement ,
Direction acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
Tradition Ford (Ventes) Ltée (Drummondville Ford)	240 244,86 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	1
Jacques Olivier Ford Inc.	247 414,70 \$	<input type="checkbox"/>	1
Le Circuit Ford Lincoln Ltée	252 000,00 \$	<input type="checkbox"/>	1
Trois Diamants Auto (1987) Ltée	260 283,05 \$	<input type="checkbox"/>	1
Le Groupe JD	264 929,99 \$	<input type="checkbox"/>	1
Venne Ford	388 794,86 \$	<input type="checkbox"/>	1

Information additionnelle

Le preneur de cahier des charges qui n'a pas présenté de soumission a participé comme sous-contractant à une offre soumise.

Préparé par : Le - -

Numéro de l'appel d'offres : 20-18439

Titre : Acquisition de camions châssis cabine, 4x4, pnbv de 19000 lb, cabine régulière, équipé d'une benne basculante de 9', d'un chasse neige, d'un épandeur

Date d'ouverture des soumissions : 22 octobre 2020

Article	Quantité	Tradition Ford (Ventes) Ltée (Drummondville Ford)		Jacques Olivier Ford Inc.		Le Circuit Ford Lincoln Ltee		Trois Diamants Auto (1987) Ltée		Le Groupe JD		Venne Ford	
		Prix unitaire	Montant total										
1 Acquisition d'un camion châssis cabine, 4x4, pnbv de 19000 lb, cabine régulière, équipé d'une benne basculante de 9', d'un chasse neige, d'un épandeur à sel et d'un monte-charge, incluant le droit environnemental sur les pneus neufs et selon les caractéristiques décrites au devis technique.	2	104 477,00 \$	208 954,00 \$	107 595,00 \$	215 190,00 \$	109 589,04 \$	219 178,08 \$	113 191,15 \$	226 382,30 \$	115 212,00 \$	230 424,00 \$	169 078,00 \$	338 156,00 \$
Total avant taxes			208 954,00 \$		215 190,00 \$		219 178,08 \$		226 382,30 \$		230 424,00 \$		338 156,00 \$
TPS 5 %			10 447,70 \$		10 759,50 \$		10 958,90 \$		11 319,12 \$		11 521,20 \$		16 907,80 \$
TVQ 9,975 %			20 843,16 \$		21 465,20 \$		21 863,01 \$		22 581,63 \$		22 984,79 \$		33 731,06 \$
Montant total			240 244,86 \$		247 414,70 \$		252 000,00 \$		260 283,05 \$		264 929,99 \$		388 794,86 \$
Signature		OUI		OUI		OUI		OUI		OUI		OUI	
Achat SEAO		OK		OK		OK		OK		OK		OK	
Numéro TPS/TVQ		OUI		OUI		OUI		OUI		OUI		OUI	
Numéro de fournisseur VDM		296225		117134		120949		497467		584011		106557	
Numéro NEQ		1161381943		1143058627		1163735666		1144086940		1173320780		1143979681	
Vérification REQ		OK		OK		OK		OK		OK		OK	
RENA		OK		OK		OK		OK		OK		OK	
Registre des personnes inadmissibles et LNPC		OK		OK		OK		OK		OK		OK	
Liste des firmes à rendement insatisfaisant		OK		OK		OK		OK		OK		OK	
Renseignements complémentaires		OUI		OUI		OUI		OUI		OUI		OUI	
le devis techniques		À évaluer lors de la conformité technique par le requérant		À évaluer lors de la conformité technique par le requérant		À évaluer lors de la conformité technique par le requérant		À évaluer lors de la conformité technique par le requérant		À évaluer lors de la conformité technique par le requérant		À évaluer lors de la conformité technique par le requérant	
Description du véhicule proposé		À évaluer lors de la conformité technique par le requérant		À évaluer lors de la conformité technique par le requérant		À évaluer lors de la conformité technique par le requérant		À évaluer lors de la conformité technique par le requérant		À évaluer lors de la conformité technique par le requérant		À évaluer lors de la conformité technique par le requérant	

Remarque :

 Non-conforme

 Plus bas soumissionnaire conforme

Vérifié par : Marc-André Deshaies

Date : 26 octobre 2020



Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

[Avis du jour](#) | [Service à la clientèle](#) | [Aide](#) | [Recherche avancée](#)

[Mon SEAO](#) | [Mes avis](#) | [Rapports](#) | [Profil](#) | [Organisation](#)

[COMMANDES](#) | [PANIER](#)

Mes avis

Saisir un avis

Information

Description

Classification

Conditions

Documents

Modalités

Résumé

Addenda

Plaintes

Liste des commandes

› Résultats d'ouverture

Contrat conclu

Liste des commandes



Numéro : 20-18439

Numéro de référence : 1410861

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Ville de Montréal – Acquisition de camions châssis cabine, 4x4, pnbv de 19000 lb, cabine régulière, équipé d'une benne basculante de 9', d'un chasse neige, d'un épandeur à sel et d'un monte-charge

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Circuit Ford Lincoln Ltée 6300 Henri-Bourassa Est Montréal, QC, H1G5W9 NEQ : 1163735666	Monsieur Pascal Gibeau Téléphone : 514 852-8047 Télécopieur : 514 325-9872	Commande : (1796730) 2020-10-07 8 h 57 Transmission : 2020-10-07 8 h 57	3384971 - Addenda 1 2020-10-07 10 h 09 - Courriel 3387147 - Addenda 2 2020-10-13 8 h 56 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Distribution Maranda 1325 J.A.Bombardier porte 101 Lévis, QC, G7A 2P4 http://marandacap.com NEQ : 1170198106	Monsieur Dominic Lapointe Téléphone : 450 464-6084 Télécopieur : 450 546-4137	Commande : (1794603) 2020-10-01 7 h 19 Transmission : 2020-10-01 7 h 19	3384971 - Addenda 1 2020-10-07 10 h 09 - Courriel 3387147 - Addenda 2 2020-10-13 8 h 56 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
JACQUES OLIVIER FORD INC. 4405 CHEMIN CHAMBLY Longueuil, QC, J3Y 3M7 NEQ : 1143058627	Monsieur Serge Labelle Téléphone : 450 445-3673 Télécopieur : 450 445-	Commande : (1802175) 2020-10-21 16 h 34 Transmission : 2020-10-21 16	3384971 - Addenda 1 2020-10-21 16 h 34 - Téléchargement 3387147 - Addenda 2 2020-10-21 16 h 34 - Téléchargement

	4451	h 34	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
JD CHRYSLER JEEP DODGE RAM 5740 boul Ste-Anne Boischatel, QC, G0A1H0 NEQ : 1173320780	Monsieur Ken McDonald Téléphone : 418 822-2424 Télécopieur : 418 822-2788	Commande : (1794644) 2020-10-01 8 h 32 Transmission : 2020-10-01 8 h 32	3384971 - Addenda 1 2020-10-07 10 h 09 - Courriel 3387147 - Addenda 2 2020-10-13 8 h 56 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Tradition Ford (Ventes) ltee 1163 boulevard saint-joseph Drummondville, QC, J2C2C8 http://www.traditionford.com NEQ : 1161381943	Monsieur Mario CARON Téléphone : 819 477-3050 Télécopieur : 819 477-5232	Commande : (1794819) 2020-10-01 11 h 37 Transmission : 2020-10-01 11 h 37	3384971 - Addenda 1 2020-10-07 10 h 09 - Télécopie 3387147 - Addenda 2 2020-10-13 8 h 57 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Trois Diamants Autos (1987) Ltée 3035, Chemin Gascon Mascouche, QC, j7l3x7 NEQ : 1144086940	Madame Maryse Lessard Téléphone : 450 477-6348 Télécopieur : 450 477-6962	Commande : (1794513) 2020-09-30 15 h 14 Transmission : 2020-09-30 15 h 14	3384971 - Addenda 1 2020-10-07 10 h 09 - Courriel 3387147 - Addenda 2 2020-10-13 8 h 56 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
venne ford 94 notre dame Repentigny, QC, j6a 2p3 http://venne.ford.ca NEQ : 1143979681	Monsieur luc venne Téléphone : 450 581-0120 Télécopieur : 450 581-7698	Commande : (1794838) 2020-10-01 11 h 57 Transmission : 2020-10-01 11 h 57	3384971 - Addenda 1 2020-10-07 10 h 09 - Courriel 3387147 - Addenda 2 2020-10-13 8 h 56 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.

Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.

Organisme public.

Le site officiel des appels d'offres du Gouvernement du Québec.

Les avis publiés sur le site proviennent des ministères et organismes publics, des municipalités, des organisations des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

Besoin d'aide?

[Aide en ligne](#) 

[Formation en ligne](#)

[Glossaire](#)

[Plan du site](#)

[Accessibilité](#)

[UPAC-Signaler un acte](#)

[répréhensible](#) 

Service clientèle

[Grille des tarifs](#)

[Contactez-nous](#)

[Nouvelles](#)

[Marchés publics hors](#)

[Québec](#) 

[Registre des entreprises](#)

[non admissibles](#) 

[Autorité des marchés](#)

[publics](#) 

[Autorité des marchés](#)

[financiers](#) 

À propos

[À propos de SEAO](#)

[Info et publicité sur](#)

[Constructo](#)

[Conditions d'utilisation](#)

[Polices supportées](#)

Partenaires



CGI

tc • MEDIA

Dossier # : 1205382017

Unité administrative responsable :

Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations

Objet :

Accorder un contrat à Tradition Ford (Ventes) Itée (Drummondville Ford), pour l'acquisition de deux (2) camions châssis-cabine 4 X 4 et accessoires - Dépense totale de 264 269,35 \$, taxes incluses (contrat : 240 244,86 \$ + contingences : 24 024,49 \$) - Appel d'offres public 20-18439 - (6 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[GDD 1205382017 - acquisition de 2 camions châssis-cabine.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Sylvie ROUSSEAU
Agent comptable analyste - Service des finances - Point de service HDV
Tél : 514 872-1021

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-12-15

Françoise TURGEON
conseiller(ere) budgetaire

Tél : 514-872-4674

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

CE : 20.002

2021/01/06 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 20.003
2021/01/06 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1204736002

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction du développement culturel , Division équipements culturels et bureau d'art public
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 c) promouvoir la création
Projet :	-
Objet :	Accepter le don de l'œuvre d'art Les naufrageurs de l'artiste Clément de Gaulejac d'une valeur estimée à 49 597 \$ et autoriser l'émission d'un reçu officiel pour fins d'impôt sur le revenu au donateur de cette oeuvre, monsieur Clément de Gaulejac au montant de 49 597 \$

Il est recommandé :

- 1 - d'approuver le projet d'acte de donation et de licence par lequel la Ville de Montréal accepte le don de l'oeuvre d'art intitulée "Les naufrageurs" de l'artiste et donateur Clément de Gaulejac par lequel il consent à la Ville de Montréal une licence pour l'exposition et la reproduction de l'oeuvre.
- 2 - d'accepter de monsieur Clément de Gaulejac, le don de l'oeuvre "Les naufrageurs" pour le Service de la culture d'une valeur totale établie par des évaluateurs externes à 49 597 \$;
- 3 - d'autoriser l'émission d'un reçu officiel pour fins d'impôts au donateur pour une somme totale de 49 597 \$, conformément aux règles fiscales applicables.

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2020-12-14 15:53

Signataire :

Peggy BACHMAN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1204736002

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction du développement culturel , Division équipements culturels et bureau d'art public
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 c) promouvoir la création
Projet :	-
Objet :	Accepter le don de l'œuvre d'art Les naufrageurs de l'artiste Clément de Gaulejac d'une valeur estimée à 49 597 \$ et autoriser l'émission d'un reçu officiel pour fins d'impôt sur le revenu au donateur de cette oeuvre, monsieur Clément de Gaulejac au montant de 49 597 \$

CONTENU

CONTEXTE

L'artiste, auteur et illustrateur, monsieur Clément de Gaulejac a déposé au Service de la culture de la Ville de Montréal le 3 décembre 2018 une proposition de donation de son œuvre *Les naufrageurs* afin d'en assurer sa conservation et sa diffusion. Le don comprend comme condition de remise un reçu officiel, qui doit être autorisé par le comité exécutif. L'œuvre *Les naufrageurs* a été réalisée en 2015 à la demande de VOX, Centre de l'image contemporaine, dans le cadre de son programme d'exposition jeunesse. L'œuvre a ensuite été présentée dans les maisons de la culture des arrondissements LaSalle, Mercier, Pointe-aux-Trembles et Notre-Dame-de-Grâce, ainsi qu'au Centre d'exposition Lethbridge de l'arrondissement de Saint-Laurent. Sa diffusion la plus récente remonte à 2018, au Centre d'exposition de la ville d'Amos en Abitibi.

L'acquisition de l'œuvre *Les naufrageurs* viendra bonifier la Collection municipale d'œuvres d'art qui ne compte actuellement aucune œuvre de l'artiste Clément de Gaulejac.

Le lieu de présentation des œuvres de la Collection municipale d'œuvres d'art n'est pas déterminé à l'avance. L'installation pourra être présentée dans différents lieux de diffusion dont ceux du Réseau municipal, Accès culture, et pourra, à l'occasion être prêtée à différentes institutions qui en feront la demande.

L'œuvre est emballée et est en bon état de conservation.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE17 1837 du 8 novembre 2017 - Accepter le don de l'œuvre d'art intitulée *Caisses de Martini* de l'artiste Pierre Ayot (1943-1995) et autoriser l'émission d'un reçu officiel pour fins d'impôt sur le revenu à Madeleine Forcier, la donatrice de l'œuvre, d'une valeur totale de 35

000 \$.

CE14 1771 du 19 novembre 2014 - Accepter le don de 125 objets de l'oeuvre « 192 objets tirés de l'Encyclopédie » de l'artiste Chloé Desjardins d'une valeur estimée à 3 750 \$ et autoriser l'émission d'un reçu officiel pour fins d'impôt à Chloé Desjardins, la donatrice de ces œuvres, au montant de 3 750 \$. Autoriser Paul Langlois, chef de division, Division de l'action culturelle et des partenariats, Service de la culture, à signer l'Acte de donation et la Convention de licence pour la reproduction et l'exposition d'œuvres d'art de la collection municipale.

CE14 0007 du 8 janvier 2014 - Accepter le don de sept œuvres d'art de l'artiste Charles Lemay d'une valeur estimée à 3 625 \$ et autoriser l'émission d'un reçu officiel pour fins d'impôt au donateur de ces œuvres, M. Serge Morin au montant de 3 625 \$

CE02 0228 du 13 mars 2002 - Approuver le projet de convention par lequel la Ville accepte le don de M. Georges Dyens, sculpteur-holographe, auteur du quadriptyque holographique intitulé « La Genèse », œuvre qui fait l'objet du don; approuver l'émission d'un reçu pour fins d'impôt au montant de 94 000 \$ au nom de M. Georges Dyens, conformément aux règles fiscales applicables.

DESCRIPTION

Les naufrageurs est une œuvre multimédia de dimensions variables qui s'adapte à l'environnement dans lequel elle est présentée. Elle se compose d'un élément central, un phare, ainsi que de différentes silhouettes montées sur des pieds qui sont disposées dans l'espace. À cette dimension installative s'ajoute une dimension lumineuse et sonore. L'installation s'inspire d'une légende bretonne, élaborée autour du mythe de la tour de Babel, elle évoque les parcours migratoires actuels ainsi que les différents enjeux qui y sont associés.

L'œuvre s'adresse à un public de tous âges mais elle cible davantage le « jeune public ». Elle allie motifs et langage dans une mise en scène accessible qui suscite la participation du spectateur.

JUSTIFICATION

Les œuvres de la Collection municipale d'œuvres d'art sont déployées à même les installations municipales de la plupart des arrondissements, dans les espaces publics et semi-publics, notamment à travers les mairies d'arrondissement, les bibliothèques et les espaces culturels et sportifs. La présence d'œuvres d'art actuel dans le quotidien des citoyens et des usagers municipaux permet un contact direct avec les créateurs d'aujourd'hui.

La Collection compte plus de 1 200 œuvres et est constituée de peintures, de livres d'artistes, d'objets d'art, de sculptures, de tapisseries, d'installations, de vidéos et de photos. Elle s'enrichit annuellement, depuis près de 25 ans, d'œuvres acquises auprès des artistes, des finalistes et des lauréats des prix d'excellence Louis-Comtois et Pierre-Ayot en arts visuels et du prix François-Houdé en métiers d'art. Le *Plan d'acquisition d'œuvres d'art du réseau Accès culture* (PADORAC) propose un soutien plus étendu à la pratique artistique montréalaise et permet à la Ville d'acquérir, depuis 2011, des œuvres par l'entremise de la programmation artistique de ses 24 diffuseurs culturels.

Le Service de la culture s'est doté d'un processus d'analyse des propositions de dons d'œuvres d'art qui lui permet également d'enrichir la collection municipale ; un comité d'acquisition formé de membres experts externes et internes qui évalue les demandes d'acquisition par don. Lorsqu'une œuvre est retenue par le comité d'acquisition, le Service de la culture doit obtenir entre une et trois évaluations de la juste valeur marchande de

l'oeuvre et ce, en conformité avec les règles de l'encadrement administratif concernant la *Réception de dons et émission de reçus officiels* .

Le dossier de proposition de donation de l'oeuvre *Les naufrageurs* , déposé par l'artiste et propriétaire de l'oeuvre, a été évalué le 8 décembre 2018 par le Comité d'acquisition constitué de cinq experts en arts visuels dont trois votants soit madame Marie-Claude Landry (membre votant externe), conservatrice des collections, Musée d'art de Joliette; monsieur Emmanuel Galland (membre votant externe), artiste, commissaire, consultant cultures & communications ainsi que madame Julie Bélisle (membre votant interne, réseau Accès culture), agente de développement culturel, Division Programmation et Diffusion, Service de la culture. Étaient également présents, mais non votants, Amélie Boucher, agente développement culturel, responsable de la Collection municipale d'oeuvres d'art, Bureau d'art public, Service de la culture ainsi qu'Emilio Zuniga Solis, agent de développement culturel (stage professionnel), Bureau d'art public, Service de la culture. Le Comité d'acquisition a recommandé l'acceptation de la donation.

L'oeuvre a été déposée en réserve en février 2019 et une convention de prêt a été signée par les deux parties. Aux fins d'évaluation de la juste valeur marchande de l'oeuvre, ce sont trois évaluateurs indépendants et reconnus qui ont été mandatés au dépôt d'un rapport d'évaluation et ce, conformément à la *Directive C-RF-SFIN-D-16-002* liée à la *Réception de dons et émission de reçus officiels* qui stipule qu'« Au moins une troisième évaluation professionnelle est à considérer pour le don d'un bien dont la JVM est de plus de 50 000 \$. Les évaluateurs étant peu nombreux sont très sollicités, les mandats pour les trois évaluations requises n'ont pu être accordés qu'en 2020, d'où le délai entre la convention et le présent dossier. Le donateur a été avisé de chacune des étapes de la procédure de donation.

Les trois rapports d'évaluation ont été réalisés et déposés par madame Madeleine Forcier, évaluatrice, Graff Diffusion, le 7 mai 2020, au montant de 80 000 \$; le deuxième par madame Karen Thomson, évaluatrice d'oeuvres d'art, le 12 juin 2020, au montant de 23 791 \$ et le troisième par monsieur Gianguido Fucito, le 17 juillet 2020, au montant de 45 000 \$.

La juste valeur marchande de l'oeuvre proposée en donation est en conséquence évaluée à 49 597 \$, soit la valeur moyenne des évaluations.

Conformément aux alignements stratégiques de la Ville et aux objectifs du Service de la culture qui en découlent, le projet d'acquisition par donation de l'oeuvre *Les naufrageurs* favorise le développement de l'expérience culturelle citoyenne ainsi qu'il promeut l'inclusion et la diversité : l'oeuvre proposée en donation s'adresse à un large public et évoque les parcours migratoires actuels ainsi que les différents enjeux qui y sont associés.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Conformément à l'encadrement administratif sur les dons et l'émission de reçus officiels, le dossier ne comporte aucune dépense ni aucun revenu pour le Service de la culture. Aux fins de l'impôt sur le revenu, la juste valeur marchande du bien est évaluée à 49 597 \$ CAN.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'Agenda 21 de la culture appuie la culture comme quatrième pilier du développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La présentation de l'œuvre à travers les espaces de diffusion du réseau Accès culture ou à l'occasion de prêts institutionnels correspond à la mission de diffuser les œuvres d'art de la Collection municipale.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Dans le contexte actuel (COVID-19), il est plus important que jamais que l'engagement de la Ville se poursuive auprès du milieu culturel montréalais et de ses acteurs, les artistes et artisans. L'intégration d'une œuvre à la Collection municipale constitue une marque de reconnaissance importante.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le don de monsieur Clément de Gaulejac sera mentionné au bilan annuel des acquisitions de la Collection d'œuvres d'art municipale. L'information sera également diffusée en ligne au site Culture. Les acquisitions par donation, notamment d'un artiste, enrichissent la collection municipale et incitent les artistes montréalais à évaluer la donation d'œuvres d'art à la Ville de Montréal.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Suite à l'acceptation du don de l'œuvre par la Ville, un reçu pour fins d'impôt pourra être émis.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme à la Directive de Réception de dons et émission de reçus officiels (C-RF-SFIN-D-13-002), entrée en vigueur le 17 juin 2013 (CM12 0219) et mise à jour lors du processus de refonte des encadrements administratifs le 16 septembre 2016.
À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane BÉLANGER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Francyne GEMME, Service des affaires juridiques
Roxanne DUFRESNE, Service des finances

Lecture :

Roxanne DUFRESNE, 2 septembre 2020
Francyne GEMME, 31 août 2020
Line DUFRESNE, 31 août 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Amélie BOUCHER
agente de développement culturel

Tél : 514 872-6955
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-08-21

Stéphanie ROSE
Chef de division par intérim

Tél : 514-868-5856
Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Geneviève PICHET
Directrice

Tél : 514-872-8562
Approuvé le : 2020-12-08

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Dominique GAZO
directeur(trice) - bibliothèques

Tél : 514.872.9258
Approuvé le : 2020-12-14

ÉVALUATION

Date d'entrée en vigueur

7 mai 2020

Les naufrageurs

Installation de Clément de Gaulejac

Juste valeur marchande :

Quatre-vingt mille dollars

(80000\$)

Faite à la demande de

Amélie Boucher

Agente de développement culturel - Bureau d'art public

Service de la culture

Ville de Montréal

Rédigée par

Madeleine Forcier

Graff Diffusion

Le 7 mai 2020

MANDAT

Le présent rapport est préparé à la demande d'Amélie Boucher du Bureau d'art public de la Ville de Montréal et a pour objet de rédiger une évaluation indépendante et actuelle d'une (1) installation de Clément de Gaulejac (4456 rue des Érables, Montréal, H2H 2C8), offerte à la Ville de Montréal par l'artiste. Les conclusions de l'évaluation indiquent une juste valeur marchande telle que définie par l'Agence du revenu du Canada, soit : *Le prix le plus élevé, exprimé en dollars, qui pourrait être obtenu pour le bien dans un marché libre et sans restrictions, entre un acheteur sérieux et un vendeur sérieux, qui s'y connaissent, qui sont informés et prudents, et qui agissent indépendamment l'un de l'autre.* La présente évaluation estime la juste valeur marchande de la propriété matérielle et prend aussi en considération tout attribut donnant de la valeur à l'article analysé.

PROPRIÉTÉ MATÉRIELLE

La propriété matérielle du bien concerne tous les éléments visibles et concrets qui le composent, (dimensions, support, matériaux, techniques, année de réalisation, état de conservation) ainsi que les attributs et éléments non palpables qui sont également déterminants dans le calcul de la juste valeur marchande (renommée de l'auteur, sujet, valeur esthétique, importance historique, rareté, fortune critique, historique d'expositions, provenance, pertinence pour la collection d'accueil)

CONDITIONS ET UTILISATION

Cette évaluation n'est valable que dans le contexte du mandat pour lequel elle a été commandée, soit l'obtention d'un reçu de charité par le donateur, et doit être considérée comme un document confidentiel qui ne doit en aucun cas être modifié par aucune autre personne que la soussignée. L'authenticité des éléments évalués est basée sur l'expertise fournie par le commanditaire; celle des informations complémentaires est basée sur la fiabilité des sources consultées. S'il s'avérait qu'un ou plusieurs éléments cités dans ce rapport soient inexacts, les conclusions en seraient invalidées.

INSPECTION, LIMITATIONS ET AUTHENTICITÉ

Je n'ai pas personnellement procédé à une inspection physique des éléments de l'installation Les naufrageurs. Les éléments visuels sur lesquels je me suis basée sont les images numériques et le rapport d'état de conservation fournis par le commanditaire et dont j'ai pris connaissance le 10 mars 2020. L'évaluation est également basée sur la garantie d'authenticité fournie par l'artiste et le Bureau d'art public de la Ville de Montréal.

MÉTHODES D'ÉVALUATION

Il y a généralement trois approches reconnues dans le processus d'évaluation monétaire de biens, soit celle de la comparaison des ventes, celle de coût et celle du calcul d'un investissement. Dans le cadre de ce mandat, il convient de jumeler la méthode de coût qui prend en compte les montants déboursés pour la réalisation de l'installation et la méthode de comparaison des ventes pour laquelle il convient de rechercher des prix payés sur le marché

libre au cours de la dernière décennie pour des biens comparables à celui analysé en tenant compte du niveau de marché, de l'apparence, de la qualité, de la condition, du format et autres caractéristiques inhérentes à la valeur comme la notoriété des artistes.

QUALIFICATIONS DE L'ÉVALUATRICE

Détentrice d'une maîtrise en histoire de l'art de l'UQAM, Madeleine Forcier travaille professionnellement comme commissaire indépendante et galeriste depuis 1980 (Présidente-directrice de Graff Diffusion). De plus, elle est consultée depuis 1985 pour diverses expertises relatives au marché de l'art canadien et international dont la rédaction d'évaluations au profit de musées, corporations, assureurs et collectionneurs privés. Elle a complété le programme de base de l'International Society of Appraisers et le cours complémentaire de l'Uniform Standards of Professional Appraisal Practice. Membre depuis 2018 de la Commission canadienne d'examen et d'exportation des biens culturels, Ottawa, c'est également à titre de spécialiste qu'elle fait partie du comité responsable de l'art public dans le cadre de la politique du 1% du Ministère de la Culture et des Communications du Québec.

PORTÉE DES TRAVAUX

Les étapes suivantes ont été effectuées afin de compléter cette évaluation :

- a) Étude des documents fournis par Amélie Boucher
- b) Recherche documentaire sur l'artiste et ses activités professionnelles (échanges avec l'artiste, site web, notes biographiques, articles en lignes)
- c) Recherche de références de marché pour des œuvres comparables par un relevé de montants déboursés pour des œuvres du même artiste et pour des projets comparables d'autres artistes
- d) Références à des dossiers personnels d'évaluations antérieures
- e) Rédaction du document d'évaluation.

DOCUMENTS et/ou PERSONNES CONSULTÉS

- a) Clément de Gaulejac (références de marché)
- b) Site web de l'artiste : calculmental.org
- c) Site web de Vox : centrevox.ca/artistes et chercheurs/Clément de Gaulejac
- d) Site web dare-dare : dare-dare.org (au sujet de La réserve)
- e) Site web de Spirale : magazine-spirale.com (Entretien avec Clément de Gaulejac par Magali Uhl)
- f) Site web Réseau Art actuel : reseauartactuel.org (Les Maîtres du monde sont des gens – sur l'exposition éponyme à la Galerie UQO)
- g) vimeo.com - Vox – Clément de Gaulejac au sujet du projet Les naufrageurs
- h) vimeo.com – L'œil de poisson – Clément de Gaulejac au sujet de l'exposition 3 canons
- i) vimeo.com – Skol - Clément de Gaulejac au sujet du projet Les motifs raisonnables
- j) Évaluation pour le MNBAQ d'une installation de Patrick Bernatchez

DESCRIPTION ET VALEUR



Vues partielles de l'installation Les naufrageurs



Silhouette d'un naufragé

Artiste:	Clément de Gaulejac (1974 - France)
Titre:	<u>Les naufrageurs</u>
Année:	2015
Catégorie :	Installation multimedia
Technique:	Techniques mixtes : assemblage, dessin, son (musique et texte), projection, découpage laser
Matériaux :	Bois, acrylique, projecteur, ordinateur, piste sonore 15 min
Dimensions:	4 x 10 x 10 m env. (total)
État :	Très bon
JVM:	80000\$

DESCRIPTION

Inspirée d'une légende bretonne et élaborée autour du mythe de la tour de Babel, l'installation Les naufrageurs a été conçue par Clément de Gaulejac comme outil de sensibilisation aux problèmes d'inégalité sociale et de l'incohérence qui en découle. S'adressant à un auditoire de tous âges mais ciblant avant tout la catégorie «jeune public», l'artiste réunit dans cette installation des motifs, un langage et une mise en scène alliant à la fois qualités esthétiques, accessibilité et participation du spectateur. L'installation est articulée autour d'une structure en bois représentant un phare dont l'élément lumineux balaie les diverses composantes (naufragés et naufrageurs) en acrylique découpé, disposées sur les murs et au sol de l'espace d'exposition .

JUSTIFICATION DE LA VALEUR

Aux fins de déterminer la juste valeur marchande, ont été pris en considération la renommée de l'artiste, le contexte du marché, les coûts de réalisation et les éléments non palpables comme la visibilité de l'œuvre et l'importance pour la collection d'accueil.

Originaire de France, Clément de Gaulejac est installé à Montréal depuis plus de 12 ans. Artiste multidisciplinaire, il oeuvre aussi bien comme artiste plasticien que chercheur et auteur. C'est ainsi qu'il a exposé abondamment dans le réseau des Centres d'artistes au Canada et en Europe ainsi qu'en Chine. Comme auteur, il a publié six essais et rédigé une thèse dans le cadre d'un doctorat en études et pratique des arts à l'UQAM. «Le travail de Clément de Gaulejac se caractérise par une recherche sur la portée et les limites du langage. Dans une démarche empreinte d'humour, il met en scène des dialogues surprenants entre les images et les mots, le réel et le symbolique. Détournements de sens, jeux linguistiques, changements de niveau logique sont quelques-uns des procédés utilisés par cet artiste pour inviter le spectateur à percevoir des ressemblances inattendues entre les choses et par là même à construire des liens nouveaux qui confrontent l'hégémonie du système explicatif de la pensée rationnelle» (Extrait de la biographie de l'artiste par Vox)

N'évoluant pas dans le réseau des galeries privées, Clément de Gaulejac vend directement de son atelier et les références de marché qu'il m'a fournies démontrent un marché épisodique et peu actif. Ses œuvres ne sont pas non plus offertes en ventes publiques. Les exemples de ventes à l'appui de l'estimé de l'installation Les naufrageurs sont les suivants:

- Téléphone arabe, 2006, néon, 45 x 90 cm, vendu à un collectionneur privé à 1000\$;
- Le livre noir de l'art conceptuel, 2010, estampe numérique, 30 x 30 cm, 20 unités vendues à 250\$/ch
- Fonds, 2010, estampe numérique, 1,80 x 1,50 m, vendu à 1000\$

- Bottes de pluie, 2020, bronze, pierre grise, 2,40 x 2 x 2 m, commande d'art public pour la Bibliothèque Maisonneuve, Montréal. Budget : 175000\$ - Réalisation en cours.



Bottes de pluie - maquette/esquisse

Hormis cette commande récente dans le cadre du programme d'art public de la ville de Montréal, ce relevé qui s'échelonne sur plus d'une décennie indique des ventes d'œuvres de petit format dont les prix sont en accord avec le marché de ce type d'œuvres mais insuffisantes pour constituer à elles seules une base solide pour l'estimé de la juste valeur marchande de Les naufrageurs.

Le peu de données de marché pour les œuvres de de Gaulejac confronté à l'intérêt et à l'envergure du projet Les naufrageurs justifie pour l'analyse du présent dossier le jumelage de la méthode de comparaison des ventes à la méthode de coûts. En effet, la réalisation du projet Les naufrageurs s'est échelonnée sur plus de deux ans et les coûts stricts de réalisation sont au montant de 20700\$. Ce facteur n'est pas négligeable car vue la nature itinérante du projet et l'éventuelle manipulation des éléments par de multiples intervenants, la qualité des matériaux utilisés, l'ingénieux système d'installation et la faisabilité de remplacement d'un ou plusieurs éléments rencontrent les objectifs d'accessibilité de l'œuvre au plus grand nombre.

Mais ce que permet aussi la méthode de comparaison des ventes est la possibilité d'utiliser des références de marché d'œuvres de même nature réalisées par un artiste comparable en terme de génération et/ou d'option esthétique et/ou de choix de mode de représentation. C'est ainsi que j'ai pu utiliser comme comparable le travail de Patrick Bernatchez. Né en 1972, Bernatchez réalise des installations multidisciplinaires ainsi que des photographies et estampes numériques extraites de ses recherches dans le cadre de projets d'installations. La

galerie Battat, qui a représenté Bernatchez durant quelques années et jusqu'à sa fermeture a réalisé des ventes de photographies mais aussi une installation multi media :

De Patrick Bernatchez (1972), Fashion Plaza Nights, 2007-2013, installation (structures de métal, fil, partition musicale, enregistrement audio, haut-parleurs), dim var., vendu en 2016 par la galerie Battat, Montréal à une institution canadienne pour 65000\$ (75000-remise).



Fashion Plaza Nights

D'autre part, en 2017, dans le cadre d'une donation à un musée, j'ai estimé à 40000\$ une installation de ce même artiste Aphélie 1, 2016, assemblage d'objets divers (photogrammes, miroirs, loupes, livres, cadres, chaises, dactylo, meuble), 2 x 4 x 1 m env., me basant sur les ventes des 5 dernières années des œuvres de Bernatchez.



Aphélie 1

Ces données sont pertinentes car elles nous informent sur un ordre de grandeur des valeurs confirmées pour des installations d'un artiste de même génération dont le travail a de multiples affinités avec celui de Clément de Gaulejac. Les composantes et les dimensions de ces deux installations reliées aux valeurs nous permettent d'effectuer un calcul proportionnel qui tient compte des facteurs tangibles pouvant se comparer à l'œuvre Les naufrageurs.

Les naufrageurs possède aussi d'une valeur intrinsèque d'éléments non palpables liée à sa visibilité et à son appréciation aussi bien par le grand public que par les spécialistes en art. De 2015 à mars 2018, ce sont sept Centre d'expositions et maisons de la culture qui ont accueilli l'installation, à Montréal et en région : Centre Vox, Centre Henri-Lemieux LaSalle, Centre d'exposition Lethbridge, Maison de la culture Mercier, Maison de la culture Pointe-aux-Trembles, Maison de la culture Notre-Dame de Grâce, Centre d'exposition de la Ville d'Amos. Ces expositions, ont été le lieu de médiation et d'animation par l'accueil de groupes scolaires guidés par des médiateurs spécialisés en art visuel et prétextes aussi bien à l'apprentissage du français qu'à la lecture de l'œuvre d'art.

Les naufrageurs a aussi bénéficié de l'intérêt de la critique :

Le Devoir – Marie-Ève Charron – 5 septembre 2015 - «Des expositions qui poussent à l'éveil»

La Presse– Silvia Galipeau – 7 septembre 2015 - «Exposition Les Naufrageurs, l'art pour réfléchir à l'actualité autrement»

Espace – Annie Lafleur –2016 - «Clément de Gaulejac et le retour des héros»

Vie des arts – Charles Guilbert – no 253 janvier 2019 - «Clément de Gaulejac Bricoleur de machines dialectiques»

Spirale (Portfolio) – Dalie Giroux – no 271 hiver 2020 - «Clément de Gaulejac Mindfuck en deux temps»

L'ajout de l'installation Les naufrageurs de Clément de Gaujelac à la collection de la ville de Montréal est importante car l'œuvre est déjà inscrite dans les archives des expositions de plusieurs maisons de la culture de la ville de Montréal et dans la mémoire de centaines de montréalais de tous âges qui y ont eu accès. L'élaboration par l'artiste de l'accompagnement pédagogique proposant aux visiteurs des jeux d'observation et des énigmes à résoudre demeure une partie importante de l'œuvre qui pourra être réutilisée dans l'éventualité de la présentation de l'installation.

C'est ainsi qu'en prenant en considération tous ces éléments et en comparant la portée, l'envergure, le nombre d'éléments et l'espace occupé par l'installation Les naufrageurs aux valeurs confirmées des deux installations de Bernatchez, j'estime la juste valeur marchande de l'installation de Clément de Gaulejac Les naufrageurs à **Quatre - vingt mille dollars (80000\$)**

HYPOTHÈSES, CONDITIONS RESTRICTIVES, AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ

1. Les analyses, opinions et conclusions de ce document correspondent aux analyses, opinions, conclusions et estimations personnelles, impartiales et professionnelles de l'évaluatrice. D'autres pourraient arriver à des conclusions différentes.
2. L'évaluatrice n'a aucun intérêt financier ou personnel à l'égard de l'objet évalué et ne prévoit pas avoir de tels intérêts dans le futur. L'évaluatrice n'a aucun intérêt personnel ou parti pris quant aux parties impliquées.
3. L'embauche pour la préparation de cette évaluation et la compensation pour celle-ci ne sont pas conditionnelles à l'estimation à laquelle arrive l'évaluatrice.
4. Bien que j'aie consulté certaines personnes et/ou documents susceptibles de m'aider dans ma recherche, je suis la seule responsable des résultats énoncés dans cette évaluation et personne d'autre n'a travaillé aux conclusions de ce dossier.
5. Les biens ont été estimés en considérant que les titres de propriété sont exacts et commercialisables et qu'il n'y a aucune action en justice, poursuite, mesure légale ou enquête en instance concernant les biens.
6. Les valeurs sont exprimées en dollars canadiens.
7. Sauf si mentionné autrement, le présent document s'appuie uniquement sur les identités facilement apparentes (correspondant aux descriptions) de l'objet évalué. Aucune opinion ni garantie d'authenticité ou d'attribution à un artiste n'est faite.
8. L'information fournie est présumée comme étant fiable, mais elle n'est pas garantie par l'évaluatrice.
9. Les valeurs exprimées dans le présent document sont fondées sur le bon jugement et l'opinion impartiale de l'évaluatrice, ce qui n'est pas une représentation ou une garantie que ces objets se verraient attribuer cette même valeur s'ils étaient mis en vente dans un encan ou ailleurs. Les valeurs exprimées sont fondées sur de l'information actuelle à la date spécifiée et aucune opinion n'est exprimée par la présente quant à quelque valeur future ni, sauf si précisé autrement, à quelque valeur passée. À cause des conditions du marché, incluant des facteurs économiques, sociaux et politiques qui changent rapidement et, à l'occasion, sans préavis ou avertissement, l'estimation de la valeur marchande exprimée ici, effective en date de cette évaluation, ne peut nécessairement pas être considérée en aucune autre date sans l'avis subséquent de l'autrice de ce rapport.
10. Tous les points traitant des devoirs, responsabilités et engagements de l'évaluatrice sont en accord avec les principes de pratique et le code d'éthique de l'Appraisers Association of America. Ce rapport se conforme aux Uniform Standards of Professional Appraisal Practice (USPAP), tel que défini par l'Appraisal Foundation.

La date effective du rapport est celle de la rédaction de l'évaluation, soit le 7 mai 2020.



Madeleine Forcier, MA
Évaluatrice

RAPPORT D'ÉVALUATION D'UNE ŒUVRE D'ART

Mme Amélie Boucher
Agente de développement culturel | Bureau d'art public
Service de la culture, Ville de Montréal
amelie.boucher@montreal.ca

Le 12 juin 2020

Madame,

C'est à votre demande que j'ai complété un rapport d'évaluation d'une œuvre d'art de Clément de Gaulejac que la Ville de Montréal a accepté en don. Selon les normes des standards uniformisés des évaluations professionnelles (*Uniform Standards of Professional Appraisal Practice*), ce rapport d'évaluation suit les consignes actuelles de formatage d'un rapport d'évaluation (*Appraisal Report*). Le but de ce rapport est d'estimer la juste valeur marchande de l'installation sous-mentionnée. Prenez note que la valeur contenue dans le présent rapport est effective au 15 décembre 2018, date à laquelle l'œuvre a été acceptée par la Ville de Montréal.

Objet : Évaluation d'une œuvre de Clément de Gaulejac offerte en don à la Ville de Montréal

Ce rapport d'évaluation vise à déterminer la valeur du crédit d'impôt pour un don en nature fait à un bénéficiaire admissible, don de Clément de Gaulejac, artiste, à la Ville de Montréal. Toute autre utilisation de cette évaluation (par exemple, pour fins d'assurances) la rend nulle et non avenue. Les utilisateurs prévus de ce rapport sont : la Ville de Montréal, Clément de Gaulejac et l'Agence de revenu du Canada. Cette évaluation porte uniquement sur la propriété physique. Les droits d'auteur n'ont pas été transférés avec ce don ; par conséquent ils n'ont pas été pris en considération dans la conclusion finale sur la valeur de l'œuvre.

Condition limitative et hypothèses critiques

L'évaluatrice n'a pas eu physiquement accès à l'œuvre. La présente évaluation est fondée sur des images numérisées des œuvres, ainsi que sur d'autres documentations (telles que les dimensions), fournies par courriel par Amélie Boucher (Agente de développement culturel | Bureau d'art public, Service de la culture, Ville de Montréal) le 26 mai 2020.

Définition: Juste valeur marchande

L'Agence de revenu du Canada définit la juste valeur marchande comme le prix, en dollars, que rapporterait un bien sur le marché libre entre un acheteur et un vendeur, tous les deux sérieux, bien informés, éclairés et avisés, et agissant indépendamment l'un de l'autre. (Source accédée le 3 janvier 2020 <https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/organismes-bienfaisance-dons/organismes-bienfaisance/exploitation-organisme-bienfaisance-enregistre/remise-recus/determination-juste-valeur-dons-nature-autres-especes.html>)

Évaluation totale

À la lumière de ces informations, en tenant compte du contexte du marché actuel, de la période dans laquelle s'inscrit l'œuvre évaluée, et des estimations des prix de reproduction, il m'est possible de déterminer la juste valeur marchande de l'œuvre *Les naufrageurs* de Clément de Gaulejac à **23 791\$** en dollars canadiens effective le 15 décembre 2018, date à laquelle l'œuvre a été acceptée en don.

Veillez prendre note que la juste valeur marchande ne comprend ni taxes, ni commission, ni frais de transport ou d'installation de l'œuvre.

Portée des travaux et sources d'informations :

Ce qui suit résume le type et l'étendue des recherches et des analyses réalisées dans le cadre de cette évaluation.

- Étude des documents fournis par Amélie Boucher (Agente de développement culturel | Bureau d'art public, Service de la culture, Ville de Montréal)
- Échantillon de données comprenant des estimations des prix de reproduction de l'œuvre fournies par Clément de Gaulejac.
- Clément de Gaulejac a été contacté pour un prix de reproduction.
- Recherche des œuvres de l'artiste : Site Internet : [calcul mental](#) Blog : [L'eau tiède](#). Aucune vente récente pertinente.
- Raisonnement justifié de valeur compris dans le rapport

Méthode d'évaluation utilisée :

Plusieurs méthodes peuvent être utilisées dans le processus d'évaluation de la juste valeur marchande d'un bien : méthode de comparaison des ventes qui consiste à comparer les biens avec des biens semblables qui ont déjà été vendus sur leur marché habituel et la méthode de coût qui consiste à comparer le coût de remplacement du bien qui est le sujet de l'évaluation, ou le coût pour le reproduire. Dans l'absence de ventes d'autres œuvres semblables de Clément de Gaulejac, la méthode du coût a été utilisée pour déterminer la juste valeur marchande. La méthode des revenus n'est pas utile dans cette évaluation car l'œuvre ne génère aucun revenu.

Propriété matérielle :

L'évaluation d'une propriété implique des caractéristiques physiques et attribuées. Les caractéristiques physiques incluent la taille, le médium, le sujet, le format et l'état de l'œuvre. Les caractéristiques attribuées comprennent la paternité de l'œuvre, la période durant laquelle elle a été créée, sa provenance, sa rareté, son importance dans l'Histoire de l'art, son historique d'exposition, sa documentation et sa valeur esthétique.

La valeur exprimée dans le présent document est aussi basée sur l'expertise générale et les qualifications de l'évaluatrice, sur le marché approprié ainsi que sur la méthode d'évaluation susmentionnée.

Qualifications professionnelles

Karen Thomson est membre accréditée du Chapitre canadien de la Société internationale des évaluateurs (**Canadian Chapter of the International Society of Appraisers**). Elle se spécialise dans les évaluations d'œuvres d'art. Madame Thomson possède une maîtrise en histoire de l'art de l'Université de Toronto et elle évalue les œuvres d'art depuis plus de trente ans. Depuis 2005, madame Thomson fournit des services tels que la recherche d'œuvres d'art et la gestion des collections de clients divers, notamment H. Arnold et Blema Steinberg ainsi que CBC/Radio Canada.

Modalités

Résultant des données recueillies et explicitées dans ce rapport, l'opinion sur la valeur exprimée dans le rapport d'évaluation est juste, sous réserve de l'exactitude de ces données.

La valeur exprimée, fondée sur l'expertise générale et les qualifications de l'évaluatrice, est liée à l'objectif et à l'utilisation prévue de l'évaluation, tels que statué dans le rapport, selon le marché approprié pour le bien ici évalué.

La pertinence et l'utilisation prévue du rapport d'évaluation dans son intégralité sont prédéterminées. Par conséquent, le format de l'évaluation et la valeur estimée sont valables uniquement pour l'objectif déclaré de l'évaluation et sont considérés comme non valides si elles sont utilisées à des fins inconnues à l'évaluatrice. L'évaluation ne doit pas être communiquée, utilisée ou invoquée par un tiers sans lien avec l'objectif immédiat de l'évaluation.

La conclusion de valeur exprimée dans le présent rapport d'évaluation est basée sur l'opinion et le meilleur jugement de l'évaluatrice et n'est pas une garantie ou nécessairement représentative de la valeur que pourrait atteindre ces œuvres si vendues en vente aux enchères ou autrement. La valeur exprimée est fondée sur des renseignements actuels au moment de l'évaluation. Aucune opinion n'est exprimée quant à la valeur passée ou à toute valeur future à moins d'indication contraire. L'évaluatrice n'assume aucune responsabilité pour des changements imprévus dans les conditions du marché ou pour l'incapacité à trouver un acheteur potentiel à la valeur estimative, si tel est tenté par le propriétaire actuel ou toute autre personne.

Ce rapport n'est pas une garantie que l'Agence du revenu du Canada en acceptera les conclusions.

Toutes les informations concernant l'évaluation sont considérées comme confidentielles par l'évaluatrice. L'évaluatrice conserve une copie du rapport d'évaluation ainsi que de ses notes originales et ne permettra pas à d'autres d'avoir accès à ces dossiers sans avoir au préalable la permission du client.

La compensation pour services rendus à la préparation du rapport d'évaluation n'inclut pas les frais de préparation à la cour ou pour comparution, si de tels services devaient être demandés. Ces compensations pour services supplémentaires feront l'objet d'un accord d'engagement distinct à moins que des arrangements préalables n'aient été pris. Cependant, cela ne limite pas l'utilisation de ce rapport, devrait-il devenir un élément de preuve dans une procédure judiciaire.

Les frais sont payables indépendamment du fait que les conclusions coïncident avec les attentes que le client ou donateur peuvent avoir concernant la valeur de la propriété.

Aucune partie du rapport d'évaluation ne peut être reproduite, copiée ou utilisée de quelque manière que ce soit par une personne autre que le client ou son agent sans le consentement préalable et écrit de l'évaluatrice, et alors seulement dans son intégralité comme indiqué dans la table des matières.

Aucun changement dans le rapport d'évaluation ne doit être fait par quiconque autre que l'évaluatrice. L'évaluatrice ne peut être tenue responsable de telles modifications non autorisées.

Le rapport d'évaluation peut être transmis à un tiers ou une instance juridique, uniquement dans son intégralité telle qu'indiqué dans la table des matières.

Les obligations contractuelles de l'évaluatrice sont complétées et terminées avec la présentation de ce rapport.

Je considère toute l'information concernant cette évaluation confidentielle. Je conserve une copie de ce document ainsi que mes notes originales et je ne permettrai pas à autrui d'avoir accès à ces archives sans votre permission écrite, à moins que ce soit une demande d'une cour de justice. Les photographies des articles évalués sont jointes à ce rapport et ont été liées au rapport. Mes compétences pour diriger ce rapport sont inscrites dans le Curriculum Vitae ci-joint.

Veuillez agréer, Madame, mes salutations les plus distinguées.



DÉTAILS DESCRIPTIFS DE L'ŒUVRE



DE GAULEJAC, Clément (Canadien, artiste multidisciplinaire contemporain)

Les naufrageurs

2015

Dessins muraux (4) sur panneaux de contreplaqué. Les dessins muraux sont modulables selon les dimensions des murs du lieu de diffusion : 10 pieds de hauteur, largeur variable

Silhouettes (6) en plexiglas : 3,25 x 2 pieds

Phare en bois avec système de son et lumière intégré : 3,9 pieds de diamètre x 8,3 pieds de hauteur

Durée du cycle sonore et lumineux : 10 minutes

Très bon état : Amélie Boucher (Agente de développement culturel | Bureau d'art public, Service de la culture, Ville de Montréal) a confirmé par courriel à l'évaluatrice le 8 juin 2020 que « L'œuvre est en très bon état et encaissée de façon adéquate. »

Juste valeur marchande en vigueur le 15 décembre 2018 : 23 791\$

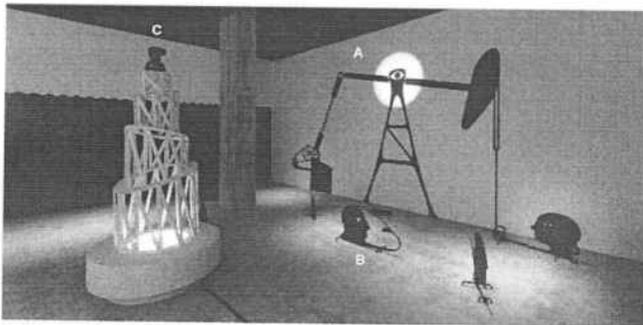
Raisonnement justifié de valeur

Selon l'estimation de VOX, centre de l'image contemporaine, la valeur de production de l'œuvre *Les naufrageurs*, 2015, de Clément de Gaulejac, revient à 20 688 \$, en vigueur le 28 novembre 2018. Cette somme a été confirmée par l'artiste dans un courriel envoyé à l'évaluatrice (le 27 mai 2018) où il dit, « l'estimation que je vous ai envoyée compile les dépenses engagées pour la construction de l'œuvre. Elle ne prend pas en compte les heures de conception de l'œuvre. » D'habitude, les frais d'artiste se basent sur 15% du coût de fabrication, ou 3 103 \$ dans ce cas-ci. En conséquence, il m'est possible de déterminer la juste valeur marchande de l'œuvre *Les naufrageurs* de Clément de Gaulejac à **23 791\$** en dollars canadiens effective le 15 décembre 2018 (date à laquelle l'œuvre a été acceptée en don) car ce montant se compose des frais de fabrication et des frais de l'artiste.

VOX

Montréal, le 28 novembre 2018

Par la présente, VOX, centre de l'image contemporaine, confirme la valeur de production de l'œuvre **Les naufrageurs**, de Clément de Gaulejac, 2015, au montant de 20 688 \$. Nous confirmons également que les composantes de l'installation et l'encaissement sont en bon état. Au terme de notre entente de circulation, prévue en décembre 2018, l'entière propriété de l'installation appartient à Clément de Gaulejac.



LISTE DES COMPOSANTES DE L'INSTALLATION
LES NAUFRAGEURS, CLÉMENT DE GAULEJAC, 2015.

- A. Dessins muraux (4) sur panneaux de contreplaqué. Les dessins muraux sont modulables selon les dimensions des murs du lieu de diffusion : 10 pieds de hauteur, largeur variable.
- B. Silhouettes (6) en plexiglas: 3,25 x 2 pieds.
- C. Phare en bois avec système son et lumière intégré : 3,9 pieds de diamètre x 8,3 pieds de hauteur.
Durée du cycle sonore et lumineux : 10 minutes.


Marie-Jean
Directrice artistique et générale

Centre de l'image contemporaine

401 - 2, rue Sainte-Catherine Est, Montréal (Québec) Canada H2X 1K4
514.390.0382 info@centrevox.ca centrevox.ca

ATTESTATION DE L'ÉVALUATRICE

À la lumière de mes connaissances et convictions je certifie que :

- Les faits contenus dans ce rapport sont véridiques et corrects.
- Les analyses, les opinions et les conclusions du rapport sont miennes et sont basées sur mon expertise professionnelle et personnelle, lesquelles sont éthiques et impartiales.
- Je n'ai pas de passé non déclaré, ni d'intérêt présent ou futur en ce qui a trait à la propriété des biens qui sont le sujet de ce rapport; ni d'intérêt personnel avec les parties impliquées.
- Je n'ai pas de parti pris, envers la propriété, qui est le sujet de ce rapport, ou envers les parties impliquées dans cette assignation.
- Mon engagement dans cette assignation n'est pas sous réserve de développer ou de rapporter des résultats prédéterminés.
- Ma rémunération pour cette évaluation n'est pas sous réserve de développer ou de rapporter une valeur prédéterminée ou une valeur dirigée qui favorise la cause du client ou le montant de l'avis de valeur, l'atteinte d'un résultat stipulé ou l'occurrence d'un évènement subséquent directement relié à une utilisation intentionnelle de ce rapport d'évaluation.
- Je n'ai pas personnellement inspecté la propriété inscrite qui est le sujet de ce rapport.
- Aucune personne n'a fourni une assistance professionnelle significative à la personne signant ce rapport.
- Cette évaluation a été conformément préparée et est sujette à la version actuelle du document Appraisal Report Writing Standard and Code of Ethics réalisé par la International Society of Appraisers. De plus, mes analyses, opinions et conclusions ont été développées et ce rapport rédigé en conformité avec la version actuelle de The Appraisal Foundation's Uniform Standards of Professional Appraisal Practice (USPAP).



Conseillère indépendante en arts visuels et évaluatrice d'œuvres d'art, Karen Thomson fournit des services spécialisés bilingues de gestion de collection d'art et de leur évaluation. Ses compétences portent surtout sur les périodes modernes et contemporaines, aussi bien canadiennes, américaines, qu'européennes.

Basés sur la connaissance du marché actuel de l'art, ses services et compétences incluent l'établissement des valeurs pour la revente; les rapports pour fins de couverture d'assurance, de réclamations en dommages et pertes; les conseils sur les achats et les ventes; les dons de propriété culturelle; la planification successorale et la division équitable des biens; la faillite, le divorce ou la dissolution de partenariat; le catalogage des collections et la supervision et production de sa publication.

Ses services-conseils et sa compétence sont utilisés dans la planification stratégique des acquisitions de collections d'art, incluant leur sélection, leur présentation pour approbation, la supervision des choix d'encadrements et de l'installation finale; elle conseille sur la dispersion des collections et joue un rôle de représentation dans les cas de transactions d'acquisitions ou de ventes.

PARCOURS PROFESSIONNEL

- Depuis 2005 **Consultante et évaluatrice en art**, CBC/Radio-Canada, Montréal et Toronto
- Catalogage, évaluation et gestion de la collection de la société d'État à l'échelle du pays;
 - Évaluation du coût de remplacement et des valeurs du marché actuel pour les collections hébergées à travers le pays; coordination des évaluations pour les œuvres de valeur par des évaluateurs certifiés.
- 2016 **Évaluatrice d'œuvres d'art**, La collection McMichael d'art canadien. Évaluation des œuvres de l'exposition "*Higher States: Lawren Harris and His American Contemporaries*".
- 2013-18 **Conservatrice et évaluatrice**, La collection d'art moderne et contemporaine Blema and H. Arnold Steinberg, Montréal QC et New York NY
- Gestion, recherche, rédaction et supervision de la publication de: *The Blema and H. Arnold Steinberg Collection* (2015), un catalogue raisonné d'une vaste collection privée, hébergée à Montréal ainsi qu'à New York, et comprenant des œuvres modernes et contemporaines d'œuvres d'art canadiennes, américaines et européennes;
 - Évaluation de la majeure partie de la collection à des fins d'assurances et de taxation successorale.
- 2009-15 **Consultante en art et évaluatrice**, Mme Straus Gertler, Westmount
- Évaluation spécialisée et services de consultation pour les photographies d'Alfred Stieglitz et des peintures américaines du début du XXe siècle.
- 1980-2000 **Consultante en art**, Banque de Montréal, Montréal, Toronto et Londres R-U
- Assistante à Catherine Williams dans l'évaluation et le catalogage de la collection d'œuvres d'art de la banque;
 - Sélection et présentation d'œuvres d'art pour fins d'acquisition.
- 1980-81 **Conférencière à temps partiel**, Musée des Beaux-Arts de l'Ontario, Toronto

FORMATION

International Society of Appraisers 2020
Uniform Standards of Professional Appraisal Practice Requalification Course

International Society of Appraisers, Canadian Chapter
Requalification of Core Course in Appraisal Studies

**International Society of Appraisers,
Northwestern University** 2009
Uniform Standards of Professional Appraisal Practice Core Course

University of Maryland University College 2006
Certificat: International Society of Appraisers Core Course in Appraisal Studies
(Cours de base en Études des évaluations)

University of Toronto 1980
M.A., Art History (Maîtrise en Histoire de l'art)

Concordia University 1979
B.F.A., Art History
Diplômée avec distinction

University of Western Ontario 1976
B.Ed.

University of Western Ontario 1975
B.A. Hon., Français et Arts visuels

PRIX

Open Fellowship, University of Toronto 1979

LANGUES

Français et anglais (couramment); Italien et espagnol (bases)

RÉFÉRENCES DISPONIBLES SUR DEMANDE



Évaluation

Ville de Montréal
Direction de la Culture et patrimoine
Édifice Louis-Charland
801, Brennan, 5^e étage
Montréal, Qc. H3C 0G4

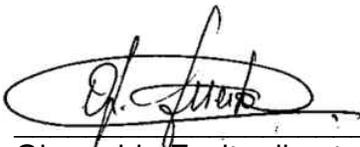
AS : Mme Amélie Boucher
Agente de développement culturel,
Bureau d'art public
Service de la culture, Ville de Montréal

Montréal, le 17 juillet 2020

Tel que demandé, Arteka Cabinet-conseil a effectué une évaluation indépendante actuelle et estimée de la juste valeur marchande de l'installation «*Les naufrageurs*» (2015) de l'artiste Clément Gaulejac.

En résumé, selon toutes les données disponibles et l'opinion professionnelle de Gianguido Fucito, directeur d'Arteka (depuis 1984), la juste valeur marchande, d'après les références des couts de réalisation de l'œuvre en chapitre d'une valeur estimée à 45 000\$ en vigueur au 17 juillet 2020.

En foi de quoi, je soussigné,



Gianguido Fucito directeur

Arteka Cabinet-Conseil



Clément de Gaulejac : «Les naufrageurs»

Artiste, auteur et illustrateur, Clément de Gaulejac vit à Montréal depuis plus de douze ans. Son travail artistique a été présenté au Centre des arts actuels Skol (2013), au Musée Feng Zikai (Shanghai, 2012), à l'Œil de Poisson (Québec, 2011), à Occurrence (Montréal, 2010), ainsi que dans des expositions collectives à la Galerie Saw (Ottawa, 2006), à la Charles S. Scott Gallery (Vancouver, 2006) et Recyclart (Bruxelles, 2005).

En tant qu'auteur, il a publié *Les cordons de la bourse* (2014) aux éditions la mauvaise tête; *Grande École* (2012) et *Le livre noir de l'art conceptuel* (2011) aux éditions Le Quartanier. Il rédige actuellement une thèse – L'anecdote, tactique et théorie – dans le cadre d'un doctorat en études et pratique des arts à l'Université du Québec à Montréal. Il tient le blogue *l'eau tiède* depuis 2006. (Source : VOX-Centre de l'image contemporaine, Montréal)

L'installation originale et inédite des «*Les naufrageurs*» est née de la pensée et fantaisie de l'artiste s'inspirant de la légende et mythe connue depuis toujours, «*La Tour de Babel*». Une œuvre d'installation dédiée aux jeunes de 8 à 12 ans, captivante aussi les adultes. C'est une autre façon, originale et ludique de l'auteur, d'expliquer le monde contemporain. Utilisant un nouveau paradigme esthétique qui fait aussi partie de l'art : l'installation.

L'installation en chapitre exprime, au meilleur de notre interprétation, non seulement une précieuse nouveauté, mais aussi une valorisation et contribution socio-culturel de l'expression artistique. Les facteurs donnant une valeur à l'œuvre sont l'authenticité, la cote de l'artiste sur le marché de l'art, sa recherche et sa démarche personnelle.

L'authenticité : est un facteur essentiel de la considération de l'œuvre qui permet de doter de sens la proposition artistique, de la subjectivité de l'artiste et de l'œuvre, «*Les naufrageurs*». Notez que la subjectivité n'est pas nécessairement inhérente aux objets qui composent l'œuvre, mais elle émane surtout du discours et signification des données de l'artiste.

Le marché et cote de l'artiste : sont essentiellement la référence officielle chiffrée de la valeur de l'œuvre d'art, par rapport aux ventes de l'artiste, sa réputation locale, nationale et/ou internationale et aussi à la reconnaissance de ses pairs.

N'ayant pas de preuves de ventes comparables de l'artiste, pour la valeur financière attribuée à l'œuvre, Arteka c'est référé essentiellement au coût de production, au temps de création et de production, au transport, aux honoraires, s'il a lieux, à sa démarche, à la qualité, à la signification et à l'importance de l'œuvre même, dans le contexte de l'actualité, le soutien critique, les expositions, l'intérêt des institutions et du public.



Nous savons que la valeur des œuvres s'associe beaucoup à la position de l'artiste sur la scène locale, pour commencer et évolue dans le temps à l'international, surtout grâce aux propos innovateurs, au succès général, à la reconnaissance de la presse, de la critique, des institutions, du public et aussi aux évaluations des experts et aux appréciations du marché.

On est aussi d'accord que l'artiste crée autant d'après l'œuvre que d'après la culture et son environnement, parce que l'œuvre d'art est et reste la force dans le processus culturel et scientifique (art et science sont des thématiques d'actualité) et dans la conception mythologique du monde.

L'installation est un système de signes et objets qui nous obligent à saisir davantage un contenu significatif et pénétrable qui se transforme, croyons-nous, en langage compréhensible à tous, grands et petits.

Il est de plus en plus clair que nous ressentons le besoin d'un langage, afin que tous puissent partager et comprendre la même chose. D'un langage facile, rapide, capable d'écarter, entre autres, les prophètes d'apocalypse qui annoncent la destruction de la société. Les politiciens ne sont pas des magiciens qui, en un rien de temps, pourraient changer leur discours de l'état actuel, mais aujourd'hui il nous semble que les artistes soient plus convainquants par l'art et la science.

De Gaulejac, artiste multidisciplinaire qui nous surprend avec ses écrits, blogs, affiches, dessins, installations, fruits de ses observations et pensées qui prônent la réflexion, comme des messages immédiats qui trouvent racines dans nos esprits évolutifs de la société. Il fait bien partie de l'actuelle génération d'artistes contemporains impliqués dans la vision des arts et de la science intégrée dans un espace sociale, vers un art du dialogue, qu'exige la langue, le questionnement et la pensée : vers une culture essentiellement d'actualité.

Il est important confirmer que l'installation «*Les naufrageurs*», exposée à Vox pour la première fois, a été montrée dans cinq autres Maisons de la Culture à Montréal, ainsi qu'au Centre d'exposition d'Alma et en Abitibi. Elle est une œuvre d'art qui se libère artistiquement de l'art contemplatif, pour assumer une forme critique dans la libre création et une recherche que se reformule avec le public, entre les plus jeunes et en même temps un idéal de société, par des signes nouveaux d'une métaphore d'actualité.

Aujourd'hui il est difficile d'attribuer un prix à l'installation en générale; elle est une forme d'art très prisé qui cherche toujours à créer des liens entre espace, temps et public. Présente depuis le début du 20^e siècle, elle reste aussi difficile à définir comme «œuvre d'art contemporaine», cars les éléments à caractère plastique et conceptuel sont souvent organisés dans un espace donné, à la manière environnementale.



Enfin il faudrait réitérer que la valeur des œuvres s'associe beaucoup à la position de l'artiste sur la scène locale pour commencer, et évoluer dans le temps à l'international.

«Les naufrageurs» comptent plusieurs pièces :

1. Le Phare: Tour en bois (avec une programmation sonore et lumineuse, spot et système de son)
2. - 4 Cyclopes (grandes figures sur les murs)
3. - 6 Naufragés (Silhouettes au sol)

Dans l'attribution d'une valeur totale de l'installation, et en l'absence de preuves de ventes comparables, nous avons comptabilisé les coûts suivants afin d'attribuer, au meilleurs de notre connaissance, une valeur marchande à l'installation, et à l'expérience d'évaluations d'Arteka sur le plan régional, national et international depuis 1984 :

Couts des matériaux	20 688\$
Cout de transport,	5 000\$
Récompense à titre d'honoraires.	3 000\$
50 semaines de création, élaborations et finalisation*	<u>16 300\$</u>
Juste valeur marchande de l'installation	45 000\$

* *Un forfait que nous jugeons équitable*

Note : Nous avons aussi tenu compte que Clément de Gaulejac a été choisi pour la réalisation, pour 2022, d'un budget de 175 000\$, pour la création et réalisation d'un projet d'œuvre publique.

Ce choix est aussi une confirmation marquante, pour la qualité de sa recherche et de sa démarche artistique, qui soutient aussi la valeur attribuée à l'installation «Les naufrageurs».



Attestation du directeur d'Arteka Cabinet-conseil

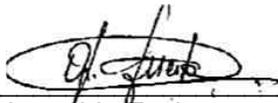
Gianguido Fucito atteste par la présente qu'à sa connaissance : les déclarations contenues dans le présent rapport sont véridiques et pertinents aux fins de l'évaluation.

Les analyses, les opinions et les conclusions signalées ne sont limitées que par les hypothèses et les conditions contraignantes, et constituent des analyses, des opinions et des conclusions sans lien de dépendance.

Gianguido Fucito n'a aucun intérêt (passé, actuel ou éventuel) non divulgué dans le bien faisant l'objet du présent rapport d'évaluation, n'a pas auparavant vendu le bien, n'a pas d'intérêt personnel ou commercial ou de parti pris à l'égard des parties concernées.

Les honoraires et les services ne dépendent aucunement du montant de l'évaluation. L'estimation de la juste valeur marchande n'a pas été biaisée par la cause du client, le montant de l'avis de valeur, la réalisation d'un résultat stipulé ou l'occurrence d'un événement subséquent qui est relié directement à l'utilisation prévue de cette évaluation.

En foi de quoi je soussigné



Gianguido Fucito
Directeur d'Arteka Cabinet-conseil



Montréal, le 17 juillet 2020

Annexe A

Artiste: Clément de Gaulejac

Titre: *Les naufrageurs*

Année: 2015

Catégorie : installation multimédia

Technique: techniques mixtes : assemblage, dessin, son (musique et texte), projection, découpage laser

Matériaux : bois, acrylique, projecteur, ordinateur, piste sonore 15 min

Dimensions générales : 4' x 10' x 10'

Vues de l'installation *Les Naufrageurs*





Prises de vue au Centre d'exposition Lethbridge et au Centre Vox
Crédits photo : Michel Brunelle, Étienne de Massy, Clément de Gaulejac

Compte rendu du comité d'acquisition d'oeuvres d'art 2018

Ville de Montréal

Comité d'acquisition 2018
 Collection d'œuvres d'art de la Ville de Montréal
 Projet : Analyse d'une proposition de don

Date : Le jeudi 6 décembre 2018
 Lieu : Direction du développement culturel
 801, rue Brennan, salle d'expertise, 4e étage

Dossier analysé

Une œuvre proposée par l'artiste et donateur Clément de Gaulejac

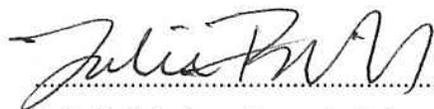
- Clément de Gaulejac
Les naufrageurs, 2015
 Installation
 Techniques mixtes

Proposition retenue

Membres du comité d'acquisition 2018



Marie-Claude Landry (membre votant externe)
 Conservatrice des collections, Musée d'art de Joliette



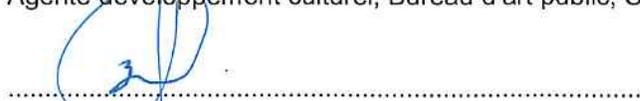
Julie Belisle (membre votant réseau Accès culture)
 Agente de développement culturel, Division Programmation et Diffusion,
 Service de la culture



Emmanuel Galland (membre votant externe)
 Artiste, Commissaire, Consultant cultures & communications



Amélie Boucher
 Agente développement culturel, Bureau d'art public, Service de la culture



Emilio Zuniga Solis
 Agent développement culturel, Bureau d'art public, Service de la culture

Dossier # : 1204736002

Unité administrative responsable : Service de la culture , Direction du développement culturel , Division équipements culturels et bureau d'art public

Objet : Accepter le don de l'œuvre d'art Les naufrageurs de l'artiste Clément de Gaulejac d'une valeur estimée à 49 597 \$ et autoriser l'émission d'un reçu officiel pour fins d'impôt sur le revenu au donateur de cette oeuvre, monsieur Clément de Gaulejac au montant de 49 597 \$

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[2020-11-25 - Acte donation FINAL visé.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Ariane BÉLANGER
Avocate
Tél : 514 475-9934

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-11-25

Marie-Andrée SIMARD
Chef de division
Tél : 514 501-6487
Division : Droit contractuel



ACTE DE DONATION

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public ayant son hôtel de ville au 275, rue Notre-Dame Est Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu du Règlement RCE 02-004, article 6;

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **CLÉMENT DE GAULEJAC**, auteur et artiste, domicilié au 4456, rue des Érables, Montréal, Québec, H2H 2C8;

Ci-après appelé l'« **Artiste donateur** »

ATTENDU QUE l'Artiste donateur souhaite offrir à la Ville l'œuvre *Les Naufrageurs*, dans le but de l'intégrer à la Collection œuvres d'art de la Ville.

ATTENDU QUE l'Artiste donateur a déposé une proposition de donation d'œuvre d'art, conformément à la *Procédure d'acquisition d'une œuvre d'art public par donation à la Ville de Montréal* (ci-après la « *Procédure* ») qui a été adoptée par le comité exécutif et ses modifications (CE12 1132 et CE13 0575).

ATTENDU QUE la Ville a tenu un Comité d'acquisition, comme le prévoit la *Procédure*, qui a analysé la proposition et a recommandé l'acceptation de la donation.

ATTENDU QUE l'Artiste donateur transfère tous les droits de propriété de cette œuvre à la Ville.

ATTENDU QUE la Ville doit émettre un reçu à des fins fiscales à la juste valeur marchande de l'œuvre.

ATTENDU QUE la juste valeur marchande de l'œuvre a été établie à quarante-neuf mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept dollars (49 597\$) à la suite d'une moyenne des trois (3) rapports d'évaluation indépendants déposés :

- Madeleine Forcier, évaluatrice d'œuvres d'art, Graff Diffusion, le 7 mai 2020, au montant de 80 000 \$;
- Karen Thomson, évaluatrice d'œuvres d'art, le 12 juin 2020, au montant de 23 791 \$;
- Gianguido Fucito, le 17 juillet 2020, au montant de 45 000 \$.

ATTENDU QUE la Ville est déjà en possession de l'œuvre, celle-ci se trouvant au Centre des collections muséales situé au 333, rue Peel à Montréal.

ATTENDU QUE la Ville se déclare satisfaite de la nature, de l'état et de la qualité de l'œuvre, à la suite d'une inspection qu'elle a effectuée lorsqu'elle en a pris possession.

ATTENDU QUE la Ville de Montréal a adopté un *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ce règlement à l'Artiste donateur.

LES DEUX PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 **ŒUVRE D'ART**

- 1.1 Aux fins des présentes, à moins que le contexte n'indique un sens différent, le mot « Œuvre d'art » désigne l'ensemble des éléments de l'installation multimédia créée par l'Artiste donateur et réalisée par ce dernier en 2015. L'Œuvre d'art présente une dimension variable laquelle s'adapte à l'espace dans lequel elle est montée. L'Œuvre d'art comprend en plus d'une dimension lumineuse et sonore, une structure en bois, des dessins muraux faits de panneaux de fibres de bois, un ensemble de six (6) silhouettes montées sur pieds en acrylique noir découpées au laser. Cette Œuvre d'art est représentée par les photographies figurant en Annexe A, lesquelles font partie intégrante de la présente convention, étant entendu que la dimension de l'Œuvre d'art peut varier à l'échelle réelle.

ARTICLE 2 **DONATION**

- 2.1 Par les présentes, l'Artiste donateur fait don de l'Œuvre d'art à la Ville qui l'accepte.
- 2.2 L'Artiste donateur déclare qu'il est le seul propriétaire de l'Œuvre d'art et que cette dernière est franche et quitte de toute dette, charge ou redevance quelconque.



ARTICLE 3
CONDITIONS ET OBLIGATIONS DE LA VILLE

La présente donation est faite aux conditions et obligations suivantes, que la Ville s'engage à respecter, à savoir :

- 3.1 prendre l'Œuvre d'art dans l'état où elle lui a été livrée.
- 3.2 utiliser, à la demande de l'Artiste donateur, la mention suivante pour identifier le donateur de l'Œuvre d'art : « Don Clément de Gaulejac, 2020 ».
- 3.3 installer un panneau d'identification de l'Œuvre d'art réalisé dans un matériau permanent et indiquant le nom de l'Artiste donateur.
- 3.4 faire le nécessaire pour assurer la conservation et l'entretien de l'Œuvre d'art selon le devis d'entretien déposé à la Ville ou selon les modalités prévues à l'article 4.1.
- 3.5 mettre en valeur l'Œuvre d'art et l'intégrer à la Collection d'œuvres d'art de la Ville.
- 3.6 prendre fait et cause pour l'Artiste donateur dans toute poursuite ou réclamation pour blessures ou dommages matériels pouvant résulter de l'exposition de l'Œuvre d'art et, à cet égard, l'indemniser de toute condamnation ou de tout jugement en capital, intérêts et frais et de toute dépense découlant de telle poursuite.

Le présent article ne s'applique pas à une réclamation ou poursuite découlant de la *Loi sur le droit d'auteur*.

- 3.7 s'engager à conserver l'Œuvre d'art dans son cadre actuel pendant une période de vingt-cinq (25) ans. Cependant, la Ville pourra, si l'intérêt public l'exige, après consultation des spécialistes de la Ville, déplacer, relocaliser, entreposer l'Œuvre d'art, pourvu que telle mesure prise par la Ville concerne l'ensemble de l'Œuvre d'art. Après ladite période de vingt-cinq (25) ans, la Ville pourra, en outre, à sa seule discrétion, aliéner ou disposer de l'Œuvre d'art. L'Artiste donateur reconnaît expressément que toutes les mesures prises par la Ville en vertu du présent article ne peuvent constituer en aucun cas une atteinte à ses droits moraux.
- 3.8 s'engager à indiquer le nom de l'Artiste donateur et le titre de l'Œuvre d'art lors de sa présentation, sous quelque forme que ce soit, à des fins de publicité, d'exposition ou d'archivage, incluant toute publication sur l'Œuvre d'art.



- 3.9 s'engager à délivrer un reçu officiel de don pour fins d'impôt, tel que requis par l'Artiste donateur, au nom de monsieur Clément de Gaulejac selon l'évaluation de la juste valeur marchande établie au montant de QUARANTE-NEUF MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPT DOLLARS (49 597 \$). Les deux spécialistes du Comité d'acquisition de 2018, madame Marie-Claude Landry (membre votant externe), conservatrice des collections, Musée d'art de Joliette; monsieur Emmanuel Galland (membre votant externe), artiste, commissaire, consultant cultures & communications, les membres externes retenus par la VILLE à cette fin, en date du mois de décembre deux mille dix-huit ont retenu la proposition de don. La copie du compte rendu de cette acceptation est annexée aux présentes à l'Annexe B.

ARTICLE 4

CONDITIONS ET OBLIGATIONS DE L'ARTISTE DONATEUR

En contrepartie du respect des engagements souscrits par la Ville, l'Artiste donateur s'engage, pour sa part, à ce qui suit :

- 4.1 fournir, à la demande de la Ville, un devis d'entretien complet de l'Œuvre d'art; toutefois, la Ville se réserve le droit, si elle le juge à propos, de déterminer d'autres procédés ou méthodes d'entretien conformes aux règles de l'art applicables en pareille matière. Elle devra cependant en informer l'Artiste donateur. Si tels nouveaux procédés ou méthodes étaient utilisés par la Ville aux fins d'entretien de l'Œuvre d'art, l'Artiste donateur sera entièrement dégagé de toute responsabilité quant aux conséquences de cet entretien; à moins qu'il n'y ait expressément consenti par écrit.
- 4.2 mentionner ou à exiger de toute autre personne qu'elle mentionne le nom de la Ville comme propriétaire de l'Œuvre d'art en cas d'utilisation de l'Œuvre d'art ou de toute reproduction de celle-ci par des moyens audiovisuels par l'Artiste donateur ou par les personnes qu'il autorise à ce faire.
- 4.3 prendre fait et cause pour la Ville en cas de poursuite ou de réclamation contre cette dernière découlant de la présente donation.
- 4.4 qu'il n'y ait pas d'autre exemplaire de l'Œuvre d'art de l'Artiste donateur, autre que celui faisant l'objet de la présente donation.

ARTICLE 5

DÉCLARATION ET GARANTIES

- 5.1 L'Artiste donateur garantit à la Ville qu'il est le propriétaire de l'Œuvre d'art, et à cet effet, garantit la Ville contre l'éviction.



ARTICLE 6

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

- 6.1 L'Artiste donateur garantit à la Ville qu'il est le titulaire des droits d'auteur et de tous les autres droits de propriété intellectuelle sur l'Œuvre d'art et sur les différents documents mentionnés aux présentes ou l'utilisateur autorisé de tous ces droits et déclare qu'il a le pouvoir d'accorder à la Ville la licence ci-après.
- 6.2 L'Artiste donateur conserve ses droits d'auteur sur l'Œuvre d'art et accorde à la Ville, qui accepte, une licence lui permettant de représenter, d'exposer ou de reproduire l'Œuvre d'art, sous quelque forme que ce soit, à des fins de publicité, d'exposition ou d'archivage. Sans restreindre la généralité de ce qui précède, la licence accordée par l'Artiste donateur comprend le droit d'intégrer l'Œuvre d'art au site internet de la Ville.
- 6.3 L'Artiste donateur accorde aussi à la Ville, qui accepte, une licence lui permettant de reproduire tous les documents d'information et le devis d'entretien aux seules fins de réparations ou d'entretien de l'Œuvre d'art.
- 6.4 Les licences décrites aux paragraphes 6.2 et 6.3 du présent article sont non exclusives, incessibles et sont accordées à des fins non commerciales, sans limites territoriales, pour la durée maximale permise par la loi sur les droits d'auteur, tel que le déclare l'Artiste donateur. En cas d'aliénation de l'Œuvre d'art, ces licences continueront de s'appliquer pour les fins d'archivage seulement.

ARTICLE 7

AVIS 7.1 Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente donation est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

- 7.2 Pour tout avis devant être donné en vertu de la présente convention, la Ville et l'Artiste donateur font élection de domicile à leur adresse respective, lesquelles apparaissent dans l'entête de la présente convention.
- 7.3 Tout changement à l'adresse d'une des parties doit faire l'objet d'un avis écrit à l'autre partie.

ARTICLE 8

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

Modification

La présente convention ne peut être modifiée qu'avec l'accord écrit des deux parties.



8.2 Divisibilité

Une disposition de la présente convention jugée invalide par le tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

8.3 **Ayants droit liés**

La présente convention lie les parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

8.4 **Cession de droits**

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre partie.

8.5 **Convention complète**

La présente convention, incluant ses annexes, constitue l'intégralité de l'entente intervenue entre les parties.

8.6 **Absence de renonciation**

Le silence de l'une ou l'autre des parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

8.7 **Lois applicables et juridiction**

La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le ...^e jour de 2020

L'ARTISTE DONATEUR

Par : _____
Clément de Gaulejac, auteur et artiste



Le ...^e jour de 2020

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Me Yves Saindon, greffier

Cette convention a été approuvée par la résolution numéro CE 20 _____
adoptée par le comité exécutif à sa séance du _____ 2020.





Dossier # : 1208021008

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 d) soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles
Projet :	-
Objet :	Renouveler l'adhésion de la Ville de Montréal à l'organisme Les Arts et la Ville pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2021 - Dépense de 15 606 \$ sans taxes.

Il est recommandé :

1. de renouveler l'adhésion de la Ville de Montréal à l'organisme Les Arts et la Ville pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2021;
2. d'autoriser le paiement de la cotisation 2021 de 15 606,00 \$ sans taxes à l'organisme Les Arts et la Ville;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville-centre.

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2020-12-14 16:59

Signataire : Peggy BACHMAN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION **Dossier # :1208021008**

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 d) soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles
Projet :	-
Objet :	Renouveler l'adhésion de la Ville de Montréal à l'organisme Les Arts et la Ville pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2021 - Dépense de 15 606 \$ sans taxes.

CONTENU

CONTEXTE

Les Arts et la Ville est un organisme à but non lucratif, sous l'égide de ses coprésidents, madame Josée Laurence (coprésidente culture), directrice de la diffusion et de la conservation au Monastère des Augustines, et monsieur Denis Roy (coprésident Municipalités), conseiller municipal de la Ville de Trois-Rivières, qui regroupe les milieux municipaux et culturels, afin de promouvoir et de soutenir le développement culturel et artistique des municipalités. Cet organisme regroupe près de 500 membres du monde municipal et près de 140 membres du monde de la culture.

L'organisme nous a fait parvenir la facture de 15 606 \$ sans taxes pour notre cotisation annuelle 2021, afin de renouveler notre adhésion à titre de membre de son réseau. Ce montant est non taxable depuis 2016.

Selon la grille tarifaire 2021 concernant la cotisation annuelle, le tarif est de 1,46 cent par habitant pour les municipalités de 30 000 habitants et plus. Pour la Ville de Montréal, il a été convenu que la facture soit de 15 606 \$ en 2021, ce qui représente une hausse de 306 \$ (environ 2 %) comparativement à l'année passée.

Cette hausse s'inscrit dans le contexte de se rapprocher de la proportion de la cotisation annuelle que les autres villes au Québec déboursent pour être membres de l'organisme Les Arts et la Ville.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE20 0277 - 26 février 2020 - Renouveler l'adhésion de la Ville de Montréal à l'organisme Les Arts et la Ville pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2020 - Dépense de 15 300 \$ sans taxes.

CE19 0415 - 13 mars 2019 - Renouveler l'adhésion de la Ville et autoriser le paiement de 15 000 \$, sans taxes, pour l'année 2019, à l'organisme Les Arts et la Ville.

CE18 0473 - 21 mars 2018 - Renouveler l'adhésion de la Ville et autoriser le paiement de

13 000 \$, sans taxes, pour l'année 2018, à l'organisme Les Arts et la Ville.
 1er janvier au 31 décembre 2017 - L'adhésion annuelle a été payée à l'organisme Les Arts et la Ville, mais aucune résolution n'a été entérinée.
 CE16 0903 - 2 juin 2016 - Renouveler l'adhésion de la Ville de Montréal à l'organisme Les Arts et la Ville pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2016.
 CE15 0474 - 18 mars 2015 - Renouveler l'adhésion de la Ville et autoriser le paiement de 11 497,50 \$ taxes incluses pour l'année 2015.

DESCRIPTION

À titre de membre actif de l'organisme Les Arts et la Ville, la Ville de Montréal doit s'acquitter de la cotisation annuelle pour 2021.

JUSTIFICATION

Ce réseau constitue un forum où l'administration municipale tisse des liens et des relations de collaboration avec les autres municipalités québécoises impliquées activement dans le développement culturel. Toutes les grandes villes du Québec en font partie. Dans les statuts de l'organisme, deux sièges au conseil d'administration sont réservés pour la Ville de Montréal. Les représentantes de la Ville sont madame Marie-Josée Parent, membre du comité exécutif à titre de conseillère associée à la culture (représentante élue de la Ville) et Mme Marie-Odile Melançon, chef de division - Action culturelle et partenariats au Service de la culture (représentante fonctionnaire de la Ville).
 En adhérant au réseau Les Arts et la Ville, nous répondons à l'objectif de rayonner au-delà des frontières de la métropole. Cela permet également à la Ville de s'inspirer d'autres initiatives au Québec pour multiplier les actions favorisant la vitalité culturelle dans ses quartiers.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

À partir de 2016, le réseau Les Arts et la Ville est devenu un organisme de bienfaisance enregistré (No. d'OBE : 13908 7340 RR0001). L'adhésion est donc exonérée de taxes. Cette dépense est entièrement assumée par la ville-centre. Le présent dossier est conforme au budget.

Contribution annuelle à Les Arts et la Ville au cours des 5 dernière années:

2016	2017	2018	2019	2020
10 000\$	10 000 \$	13 000 \$	15 000 \$	15 300 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'adhésion à cet organisme favorise la concertation et la participation des acteurs culturels pour le Québec. La Ville appuie la reconnaissance de la culture comme 4e pilier du développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Une présence active au sein de l'organisme permet aux représentants de la Ville de bien connaître ce qui se fait au Québec en matière d'action culturelle, en particulier dans les grandes villes, et également de mieux faire connaître les réalisations montréalaises dans un contexte de partenariat et de concertation avec l'ensemble des villes du Québec.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Les Arts et la Ville ainsi que son conseil d'administration n'ont pas cessé leurs activités malgré la crise de la COVID-19.

Le réseau a maintenu ses orientations qui permettent aux villes membres de se concerter et trouver des solutions communes face aux impacts de la pandémie sur le milieu culturel.

Plus particulièrement le réseau:

- agit à titre de fédérateur d'expertises auprès des gouvernements et des associations municipales;
- collabore à des projets de recherche et appuie les actions favorisant la vitalité culturelle locale ;
- répond aux besoins d'information et de formation ;
- fait connaître les initiatives et pratiques exemplaires locales en matière de développement culturel.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Iulia Ramona BOAR BUCSA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Geneviève TRÉPANIÉ
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Ivan FILION
Directeur du Service de la culture

Le : 2020-12-01

Tél : 514 868-5020
Télécop. :

Tél : 514 872-1608
Télécop. : 514 872-5588

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Dominique GAZO
directeur(trice) - bibliothèques en remplacement
de M. Ivan Filion, directeur du
Service de la culture (voir délégation de pouvoirs
en pièces jointes)

Tél : 514.872.1608
Approuvé le : 2020-12-14

Grille tarifaire 2021 — Cotisation annuelle

Valide du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Les montants de cotisation sont exonérés de taxes.

MONDE MUNICIPAL

Municipalités et conseils de bande

Tarif établi selon le nombre d'habitants

<input type="checkbox"/> Moins de 5 000 hab. :	170 \$
<input type="checkbox"/> Entre 5 000 et 15 000 hab. :	220 \$
<input type="checkbox"/> Entre 15 000 et 30 000 hab. :	440 \$
<input type="checkbox"/> 30 000 hab. et plus :	1,46 cent / hab.

MRC

Tarif établi selon le nombre d'habitants

<input type="checkbox"/> Moins de 5 000 hab. :	380 \$	} Inclus un montant de base de 220 \$ pour l'entité que représente la MRC.	} < 15 000 hab. : 260 \$
<input type="checkbox"/> Entre 5 000 et 15 000 hab. :	440 \$		
<input type="checkbox"/> Entre 15 000 et 30 000 hab. :	650 \$		} ≥ 15 000 hab. : 470 \$
<input type="checkbox"/> 30 000 hab. et plus :	1,46 cent / hab. + 220 \$		

Prix minimal après soustraction des
municipalités membres autonomes :

Associations de municipalités

Tarif établi selon le budget opérationnel

<input type="checkbox"/> Moins de 3 000 000 \$:	270 \$
<input type="checkbox"/> 3 000 000 \$ et plus :	545 \$

MONDE DE LA CULTURE ET SES ALLIÉS

Organismes ou entreprises

Tarif établi selon le budget opérationnel

<input type="checkbox"/> Moins de 500 000 \$:	110 \$
<input type="checkbox"/> De 500 000 \$ à moins de 1 500 000 \$:	220 \$
<input type="checkbox"/> De 1 500 000 \$ à moins de 3 000 000 \$:	325 \$
<input type="checkbox"/> 3 000 000 \$ et plus :	545 \$

Artistes

30 \$

Individus

30 \$

Notes importantes :

- **Artistes** et **Individus** sont des catégories de membres individuels. L'adhésion est donc valide pour la personne inscrite seulement.
- Toute personne travaillant pour une organisation membre pourra bénéficier de nos services de même que des réductions.
- Toutes les **municipalités** faisant partie d'une **MRC** membre sont également membres, mais sans droit de vote. Les **municipalités** peuvent devenir membres de façon autonome et ainsi obtenir un droit de vote. Leur cotisation sera alors soustraite de la facture de la **MRC**. La facture de la **MRC** ne peut cependant être inférieure à 260 \$ pour moins de 15 000 habitants ou 470 \$ pour 15 000 habitants et plus. La **MRC** dont une ou plusieurs municipalités deviennent membres a 90 jours à compter de la date de sa facturation pour demander un crédit.

LES ARTS ET LA VILLE

LE RÉSEAU POUR LES ARTS ET LA CULTURE
DANS NOS COMMUNAUTÉS

FACTURE

N° DE FACTURE
ADH21-085

DATE
14 décembre 2020

FACTURÉ À :

Ville de Montréal
C.P. 4500, succ. B
Montréal (Québec) H3B 4B5

DESCRIPTION	TOTAL
Monde municipal - Municipalité - Plus de 30 000 habitants Non taxable. Adhésion au réseau Les Arts et la Ville valide jusqu'au 31 décembre 2021.	15 606,00 \$
	<hr/>
	SOUS-TOTAL 15 606,00 \$
	PAIEMENT REÇU 0,00 \$
	<hr/>
	TOTAL À PAYER 15 606,00 \$

Payable sur réception. Veuillez libeller votre chèque à l'ordre de Les Arts et la Ville et y inscrire le numéro de la facture. Merci.

Dossier # : 1208021008

Unité administrative responsable :

Service de la culture , Direction , -

Objet :

Renouveler l'adhésion de la Ville de Montréal à l'organisme Les Arts et la Ville pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2021 - Dépense de 15 606 \$ sans taxes.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[GDD 1208021008 Renouvellement adhésion.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Iulia Ramona BOAR BUCSA
Préposée au budget
Tél : (514) 872-9964

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-12-02

Julie NICOLAS
Conseillère budgétaire
Tél : 514 872-7660
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

CE : 30.003

2021/01/06 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 30.004

2021/01/06 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 50.001

2021/01/06 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS